

LYON-THÉÂTRE

Musical et Littéraire, paraissant tous les Jours de Spectacle

DON

PROGRAMME OFFICIEL

DES THÉÂTRES MUNICIPAUX DE LYON

ADMINISTRATION

20, RUE CAVENNE, 20

Toutes les communications doivent être adressées rue Cavenne, 20.

Directeur

NODERT-BLADEY

Les manuscrits ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Un mois	2 fr.50
Trois mois	6
Six mois	10

Sommaire

Causerie du Foyer : GUILLERY. — Fortune et Charité : Emile TRACFORR. — Beaux-Arts : ESSEI-GÉENNOEL. — Lyon-Salon 1894. — Critique théâtrale : HÉBERT. — Sonnet : UN SANSONNET. — Chronique littéraire (suite) : G. DE ROYAN. — Départements, Etranger. — Nouvelles de Partout. — Concert du Conservatoire. — Echos des Sociétés musicales et littéraires. — Casse-Tête : Jules TARGET.

A NOS LECTEURS

La faveur avec laquelle a été accueillie notre dernière page musicale : **Les Chanteurs de la Plaine**, nous engage à persévérer dans cette innovation.

Notre prochain numéro contiendra donc, notamment, une composition nouvelle de M. Jemain — le distingué professeur de piano de notre Conservatoire — écrite spécialement pour les lecteurs de **Lyon-Théâtre** qui en apprécieront certainement la charmante inspiration et le tour mélodique exquis.

C'est le commencement de la série d'œuvres inédites que nous leur avons promises ; et que nous publierons avec la persuasion qu'ils nous sauront gré des sacrifices que nous nous imposons pour leur plaire, en sortant des sentiers battus de la routine.

Nous espérons ainsi rendre notre feuille de plus en plus attrayante, satisfaire nos anciens et fidèles lecteurs — tout en lui en conquérant de nouveaux — et apporter le concours de notre bonne volonté aux louables tentatives de décentralisation artistique.

Causerie du Foyer

Suggestions féminines

L'ANGLETERRE est, comme on sait, par excellence le pays des « ligues ».

Quatre ligues nouvelles viennent d'y surgir, dont trois féminines, qui sont : 1° La Société pour le costume rationnel ; 2° la Ligue essentiellement ennemie du corset ; 3° la Ligue pour la robe courte, dont les statuts prescrivent un espace réglementaire de cinq centimètres entre le bas de la robe et le sol de la patrie britannique.

La quatrième de ces ligues est masculine. C'est la *Anti-wooding-present League* (ligue contre les pré-

sents de mariage). Le promoteur de cette ligue se nomme M. Labouchère, et l'émotion qu'il a soulevée dans la partie mariable féminine de la population est telle, qu'une cinquième ligue pourrait bien en résulter laquelle trouverait de sûres sympathies dans quantité de branches de commerce, comme on peut bien penser.

La seconde et la plus intéressante de ces ligues — celle qui est « essentiellement ennemie du corset » — vient de recruter une foule d'adhérentes... à Sydenham près Kinston (province anglaise d'Ontario).

A la suite d'un *meeting* exclusivement féminin, une troupe de *miss* et de *mistress* de tout âge et de toutes conditions — après avoir fait un immense feu de joie — se sont dépouillées de leurs vêtements et ont jeté leurs corsets dans les flammes en criant : « Nous voulons mourir comme Dieu nous a faites ! »

Nous ne saurions applaudir trop énergiquement à cette manifestation spontanée ; mais nous désespérons de voir cet exemple — pourtant si suggestif — suivi par le beau sexe de notre continent ; car nos femmes auraient trop de choses à jeter au feu — non pas pour mourir — mais pour vivre comme la nature les a faites.

Jamais ces délicieuses et décevantes créatures ne consentiront à dépouiller les charmes postiches et les savantes armatures dont elles se bardent pour vaincre dans la mêlée de cette fin-de-siècle.

J'en connais même — et des pires... — qui ont la conviction intime que si Eve avait été en grande toilette dans le paradis terrestre, jamais Jéhovah, séduit, n'eût osé l'en chasser. Peut-être même eut-il transféré l'Eden en Normandie, afin que la première « croqueuse de pommes » pût satisfaire mieux à son aise sa fringale de fruits défendus.

Il n'y aurait donc qu'un moyen de faire divorcer la femme et le corset : ce serait de rendre le port de ce dernier *obligatoire* pour toutes les filles d'Eve. Nul doute, alors, qu'elles abandonnassent unanimement cet instrument de torture, devant lequel le Moyen-Age avait reculé... même dans l'application de la « question extraordinaire ».

Nos vieux adversaires de cette époque, les Anglais — devenus maintenant nos *ennemis intimes* — brûlèrent Jeanne d'Arc, la Sainte Pucelle, mais ne lui infligèrent pas le supplice du corset.

Enfin, parmi les horribles engins trouvés par nos pères dans les cachots de la Bastille prise, aucun historien ne mentionne qu'une malheureuse prisonnière y ait été — comme Jonas — enfermée dans la *baleine*.

Il faut donc que les femmes, de nos jours, s'imposent l'expiation de nombreux et mortels péchés, pour se condamner ainsi, volontairement, à la dure pénitence d'un martyr quotidien... en attendant le Messie qui affranchira la « mode » d'un ornement barbare, dont

la Vénus de Milo se passe très bien sans cesser d'être un modèle de beauté.

Je n'insiste pas davantage sur ce sujet délicat ; car j'entends mes aimables lectrices répondre — en chœur — que cette beauté sculpturale dédaigne le « corset » uniquement parce qu'elle manque de bras... pour le lacer.

Allons, résignons-nous — fiers Sicambres — à adorer encore ce que nous ne pouvons brûler ! car, ainsi que le disait poétiquement ce charmant esprit d'Arsène Houssaye :

Voulez-vous savoir quelle affaire
Me tient dans le plus grand souci ?
Cette affaire... c'est de défaire
Le corset bleu de Lucy !..

Mais combien plus *corsée* est la pudeur du Sénat de Minnesota, qui vient de décider que « toute femme qui sur une scène, exhibera devant le public ses membres inférieurs revêtus d'un maillot, de telle sorte que la forme des dits membres soit parfaitement visible, commettra un acte d'indécence grossière et de tenue lascive ; délit puni par une amende de 5 à 100 dollars et par 8 à 30 jours de prison.

Cette prohibition draconienne va joliment gêner la marche du répertoire lyrique, dramatique et surtout chorégraphique aux Etats-Unis ; car il va supprimer *ipso facto* les « travestis » et les ballerines qui se trouveraient forcément en contravention avec cet arrêté — que je qualifierais de *tutu...telaire*, si je ne craignais de le tutoyer. —

Il est vrai que l'étalage des « membres inférieurs » étant seul interdit, les demoiselles qui éprouvent le besoin de n'avoir rien de caché... pour le public, peuvent compenser cette *éclipse* partielle par l'exhibition des charmes dont la nature a orné leur buste — ou partie supérieure — en se décolletant jusqu'aux hanches... pour garder un juste milieu.

Autrement, les Yankees jeûneraient tellement, chez eux, de voluptés charnelles, qu'ils émigreraient tous chez nous pour apaiser leur luxure.

Ce serait alors le moment de les frapper à l'entrée d'un droit compensateur de leur fameux bill *Machin-laid*, de manière qu'ils se pénétrèrent bien que nous n'admettrons leurs sal...aisons en « franchise » qu'à la condition d'obtenir la réciprocité pour nos produits : vins, soies et *Articles de Paris* — l'exportation de ces derniers se trouvant surtout atteinte par la mesure prohibant l'exhibition des formes de nos artistes les plus *galbeuses*.

GUILLERY.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs le retour, parmi nous, de notre excellent collaborateur et ami, Jehan Mary.